

Table des matières

Page	Contenu
2	Convocation et tractanda
3	Le mot du Conseil communal
4	Rapport de l'organe de révision
5 - 7	Compte 2017 - commentaires
8 - 9	Bilan au 31.12.2017
10	Patrimoine administratif et financier selon bilan
11	Compte de fonctionnement 2017
12	Décomptes finaux d'investissements - commentaires
13	Compte d'investissement 2017
14	Règlement scolaire - modification de l'article 5
15	Construction d'une chapelle mortuaire - crédit d'investissement
16	Zone industrielle Au Martzé - vente de terrain communal
17	Reprise de la gestion des impôts par l'administration - comparatif coûts
18 - 23	Informations officielles
24 - 33	Informations générales
34	Notes



Convocation

Les citoyennes et citoyens de Grolley sont convoqués à l'assemblée communale ordinaire qui aura lieu le

**Jeudi 26 avril 2018 à 20h00
à la salle de l'Auberge de la Gare**

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2017
2. Comptes 2017
 - 2.1 Compte de fonctionnement 2017
 - 2.2 Compte d'investissement 2017
 - 2.3 Approbation des comptes 2017
3. Règlement scolaire - modification de l'article 5
4. Construction d'une chapelle mortuaire - crédit d'investissement
5. Zone industrielle Au Martzé - vente de terrain communal
6. Informations du conseil communal
7. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre ne sera pas lu étant donné qu'il est à votre disposition à l'administration communale, ainsi que sur le site communal www.grolley.ch

Le Conseil communal



Chères Citoyennes, chers Citoyens,

Lors du bouclage et de l'approbation des comptes, tous les regards se tournent vers le passé mais ne nous y attardons pas trop longtemps car demain est à bâtir. Ce message est consacré à la vision d'avenir de la commune par le conseil communal.

La qualité de vie à Grolley est une préoccupation partagée par l'ensemble du conseil communal qui entend la préserver, voire même l'améliorer avec l'aide des outils à sa disposition comme la gestion de la démographie et la qualité de l'aménagement du territoire par le biais du plan d'aménagement local.

Les services mis à disposition des citoyens sur le territoire communal font partie intégrante de la qualité de vie. C'est pourquoi la présence d'un cabinet médical et des commerces de proximité est essentiel à nos yeux. Une réflexion sera menée sur la possibilité de développer des nouveaux commerces comme par exemple une pharmacie.

« Grolley : commune où il y fait bon vivre » : comment favoriser la cohésion sociale lors d'organisation d'activités et d'événements ? La commission culturelle s'en charge et n'a de cesse de proposer de nouvelles activités. La réflexion sera entamée sur la réalisation d'un lieu de rencontre, dans un environnement adapté, pour les jeunes entre 14 et 18 ans.

Qui dit environnement adapté dit infrastructures communales disponibles. Sont-elles suffisantes pour offrir des lieux d'entraînement, de répétition et des places pour organiser des manifestations de taille moyenne ? Ne faudrait-il pas se poser la question de mener une étude pour la création d'infrastructures de qualité pour toutes les sociétés, pour les jeunes, pour l'école, pour des manifestations culturelles et sportives ?

La cyberadministration est indispensable mais aussi un service supplémentaire offert aux citoyens. Le conseil communal se chargera de définir comment raisonnablement l'améliorer au niveau communal.

Finalement, le dossier des fusions reste ouvert et comme vous le savez, la commune de Grolley est dotée du statut d'observateur avec voix consultative lors des assemblées constitutives du Grand-Fribourg.

Le conseil communal se réjouit de mener ces réflexions et de vous informer de leur avancement le plus régulièrement possible et vous souhaite un printemps clément.



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

au Conseil communal et à la commission financière de la

Commune de Grolley
Grolley

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels de la Commune de Grolley pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été contrôlés par un autre organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil communal, respectivement à l'administration communale, alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance (articles 60a et 60b RELCo).

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse et selon les dispositions de l'article 60c RELCo. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux principes de la comptabilité publique.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un excédent de produits de fonctionnement de CHF 109'297.04, un excédent de charges d'investissement de CHF 215'148.85 et une fortune de CHF 3'148'478.83 ressortant du bilan au 31 décembre 2017.

FIDUCIAIRE JORDAN SA
Claude Brodard
Expert-réviseur agréé

Fribourg, le 21 mars 2018

Annexe : comptes annuels 2017

Membre d'EXPERTSuisse

1701 Fribourg (Suisse) | Bd de Pérolles 4 | Case postale 838 | CHE-107.877.335 TVA | N° ASR 501419
Tél. +41 26 322 36 42 | Fax +41 26 323 28 80 | info@jordan-fiduciaire.ch | www.jordan-fiduciaire.ch



■ Préambule

Vous trouverez ci-après, le bilan de l'année écoulée arrêté au 31 décembre ainsi que la présentation résumée des comptes de fonctionnement et d'investissement de cette même année. Ces chiffres sont mis en comparaison avec les chiffres du budget et les comptes de l'année précédente.

Nous vous rappelons néanmoins que la présentation complète des comptes ainsi que le rapport de l'organe de révision sont disponibles, sur demande, auprès de l'administration communale et/ou par e-mail à l'adresse commune@grolley.ch.

■ Bilan

Le bilan comptable permet de synthétiser ce qui est possédé par la Commune (l'actif) et ce dont elle dispose comme ressource (le passif). Le bilan est souvent comparé à une photographie du patrimoine d'une Commune à un instant T, en l'occurrence au 31 décembre 2017. Le tableau ci-contre explique les principales variations entre 2016 et 2017. Le bilan complet se trouve en page 8 et 9 du bulletin communal.

Postes au bilan	Etat au 31.12.2016	Etat au 31.12.2017	Variations	Explications
1430.00 Bâtiments	3'093'398.-	2'920'886	- 172'512.-	Travaux de la salle communale – amort. extraordinaires
2210.27 BCF emprunt	1'000'000.-	0.-	- 1'000'000.-	Remboursement de l'emprunt bancaire (taux 1.91%)
2800.01 Réserve EP	1'549'618.-	1'860'655.-	+ 311'037.-	Augmenté également par le raccordement des quartiers du Champs Clos et Imp. du Verger
2800.03 Réserve EC/EU	631'080.-	1'083'891.-	+ 452'811.-	Idem compte 2800.01
2820.04 Réserve libre	0.-	100'000.-	+ 100'000.-	Création d'une réserve pouvant servir en cas de nécessité.

Le fait de rembourser l'emprunt bancaire a permis d'améliorer encore l'endettement net par habitant, qui passe de dette, à fortune par habitant, pour un montant d'environ CHF 1'207.

■ Investissements

Conformément aux différentes décisions du législatif, l'exécutif a entrepris ou poursuivi les travaux d'investissements. Le montant total des dépenses d'investissement pour 2017 se monte à CHF 1'424'459 réparti selon le tableau en page 13 du bulletin.

Il est « compensé » par les recettes d'investissement provenant des taxes.

Libellés	Montants
Taxes de raccordements EP	185'865.-
Taxes de raccordements EC/EU	299'690.-
Ventes de terrains communaux	723'755.-
Total des recettes d'investissement	1'209'310.-



■ Fonctionnements (résultat)

Le compte de fonctionnement, comme un compte de résultat pour une entreprise, présente l'ensemble des produits et des charges de la Commune durant l'année. Cette année encore, le résultat dégage un excédent de produit ou bénéfice. Le tableau ci-dessous permet de constater le résultat effectif comparé aux comptes 2016 et au budget 2017.

	Comptes 2016		Comptes 2017		Budget 2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Totaux fonctionnement	-7'207'091.26	7'845'816.63	-7'271'587.38	7'942'020.97	-7'581'164.00	7'584'696.00
Bénéfice "fonctionnement"		638'725.37	*	317'518.84		
Bénéfice s/ vente terrain		0.00		360'114.75		
Bénéfice / Marge nette d'autofinancement		638'725.37		677'633.59		
Amortissements extraordinaires	514'844.65		461'136.55			
Attribution à la réserve libre			100'000.00			
Excédent de produits fonctionnement	123'880.72 (bénéfice)		109'297.04 (bénéfice)		3'532.00 (bénéfice)	

* notamment réalisé par

la surévaluation des charges liées	KCHF 83
la diminution des amortissements obligatoires	KCHF 82
l'augmentation des recettes	KCHF 83

■ Conclusion

Les résultats positifs des dernières années ont permis de rembourser certains prêts bancaires et de facto de réduire le coût des intérêts.

Ils ont également servi à amortir des objets d'investissement comme l'agrandissement de l'école effectué en 1990 et le bâtiment de l'édilité construit en 1993.

Ces bénéfices accumulés faciliteront l'accès aux crédits, crédits nécessaires aux futurs investissements.





Variations

Les principales variations entre le budget 2017 et les comptes 2017 pour les recettes et les charges concernent les postes suivants :

	Budget 2017 CHF	Comptes 2017 CHF	Différences
● Rendement fiscal et autres impôts	5'244'650	5'216'441	- 28'209
➤ Impôts ordinaires	4'334'000	4'138'544	- 195'456
➤ Impôts irréguliers	130'000	168'817	+ 38'817
➤ Autres impôts	780'650	909'080	+ 128'430

■ **Autres charges** (sans prélèvement aux réserves)

Subvention extrascolaire	+ 26'743
Remboursement solde 2016, rétrocédé à tort en 2016	
Frais d'entretien de la place de sport	- 11'661
Travaux de la fosse à gazon exécutés par le personnel communal	
Entretien des routes et de l'éclairage	+ 13'665
Achats de panneaux supplémentaires et d'un radar pédagogique	
Fourniture et entretien des conteneurs	- 17'225
Etude de la modification de la déchetterie non-réalisée	
Honoraires des urbanistes	- 14'441
Coûts essentiellement liés au PAL, comptabilisés sur l'investissement	
Honoraires et frais d'études	+ 23'296
Surcoût en négociation auprès de l'ingénieur	
Pertes sur débiteurs	- 54'165
Estimation basée sur les exercices précédents, estimation trop élevée	
Amortissements usuels	- 29'181
Diminution causée par les amortissements extraordinaires antérieurs	
Frais d'entretien du cimetière	- 12'197
Réfection du mur intégrée suite à l'étude de la nouvelle chapelle mortuaire	

■ **Charges liées**

Logopédie, psychologie	+ 12'413
Subvention aux crèches et garderies d'enfants	+ 41'879
Contribution à l'aide sociale par district	- 106'129





Bilan au 31 décembre 2017

		Comptes au 31.12.2016		Comptes au 31.12.2017	
		Doit	Avoir	Doit	Avoir
BILAN		10'173'659.19	10'032'278.47	10'104'892.14	9'995'595.10
1	ACTIF	10'173'659.19	4'932.00	10'104'892.14	4'806.00
10	DISPONIBILITES	2'140'391.17	0.00	1'801'057.61	0.00
1000.00	Caisse communale	3'036.55		2'799.90	
1010.00	CCP 17-1374-0	2'098'493.67		1'703'073.44	
1020.00	Raiffeisen, c/c no 11099.01	0.00		0.00	
1020.05	Raiffeisen, c/c camp Fiesch	870.45		2'049.05	
1020.10	BCF, c/c no 30 01 214.460-01	29'037.20		10'090.10	
1060.00	Trésorerie d'Etat, compte-courant	8'953.30		83'045.12	
11	DEBITEURS	3'264'031.75	4'932.00	3'217'172.68	4'806.00
1110.02	La Bâloise, c/c Fondation LPP 50/0.057.549-2	0.00		0.00	
1120.10	Débiteurs impôts SCC	2'338'690.50		2'284'222.98	
1150.07	Débiteurs Impôt Anticipé	0.00		0.00	
1150.09	Débiteurs T.V.A	0.00			
1150.90	Débiteurs	925'341.25		932'949.70	
1150.98	Acompte la Montgolfière (compte d'attente)		4'932.00		4'806.00
12	PLACEMENTS	242'157.60	0.00	289'081.40	0.00
1210.00	Parts sociales	200.00		200.00	
1230.00	Immeubles et terrains à bâtir	241'957.60		288'881.40	
13	ACTIFS TRANSITOIRES	81'242.42	0.00	69'252.70	0.00
1390.00	Actifs transitoires	81'242.42		69'252.70	
14	INVESTISSEMENTS	4'445'831.25	0.00	4'728'322.75	0.00
1400.00	Ouvrages génie-civil/Place de sport	116'113.60		0.00	
1400.01	Terrains	1.00		1.00	
1410.00	Routes, éclairages, ponts	639'718.45		614'592.10	
1410.01	Ouvrages génie civil/STEP	125'497.30		758'153.00	
1410.02	Ouvrages génie civil/cimetières	1.00		1.00	
1410.03	Ouvrages génie civil/adduction d'eau	3'994.75		23'934.75	
1410.09	Endiguements	0.00		0.00	
1410.11	Ouvrages génie civil-add.eau (Corsalettes)	8'092.30		6'167.30	
1410.12	Ouvrages génie civil-STEP (Corsalettes)	143'963.00		117'570.00	
1410.13	Cadastre souterrain (Corsalettes)	1.00		1.00	
1410.14	Plan d'aménagement local	37'506.40		70'955.90	
1430.00	Bâtiments	3'093'397.90		2'920'886.15	
1430.01	Abris PC	1.00		1.00	
1460.00	Mobilier, machines, véhicules	227'158.80		196'490.80	
1460.01	Matériel informatique (administration)	0.00		0.00	
1490.00	Autres biens	50'383.75		19'567.75	
1490.10	Numérisation cadastre (Corsalettes)	1.00		1.00	
15	PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES	5.00	0.00	5.00	0.00
1520.00	Participation STEP (Corsalettes)	1.00		1.00	
1520.10	Participation hôpital Meyriez (Corsalettes)	1.00		1.00	
1520.20	Participation home médical (Corsalettes)	1.00		1.00	
1540.00	Action Agy Expo S.A.	1.00		1.00	
1540.01	Part. usine incinération - Châtillon-SAIDF	1.00		1.00	



Bilan au 31.12.2017

2	PASSIF	0.00	10'027'346.47	0.00	9'990'789.1
20	ENGAGEMENTS COURANTS	0.00	113'295.80	0.00	262'144.30
2000.90	Créanciers [module auxiliaire]		113'295.80		236'924.40
2050.09	Créanciers TVA		0.00		25'219.90
2090.50	TVA sur chiffre d'affaires épuration		0.00		
22	DETTES A MOYEN ET LONG TERME	0.00	3'220'000.00	0.00	2'220'000.00
2210.27	BCF emprunt no 30 01 214.461-09 (9.7.2010-9.7.2017)		1'000'000.00		0.00
2210.28	BCF emprunt no 30 01 276.132-01 (27.4.2012-27.4.2022)		620'000.00		620'000.00
2210.35	Suva, emprunt no 40001755 (31.07.2015-2025)		1'600'000.00		1'600'000.00
24	PROVISIONS	0.00	259'589.45	0.00	259'589.45
2400.00	Provisions pour pertes sur débiteurs		259'589.45		259'589.45
25	PASSIFS TRANSITOIRES	0.00	479'226.65	0.00	288'591.65
2590.00	Passifs transitoires		479'226.65		288'591.65
28	RESERVES	0.00	3'057'433.51	0.00	3'921'281.92
2800.01	Réserve eau potable		1'549'618.10		1'860'655.41
2800.02	Réserve abris PC		490'940.75		490'940.75
2800.03	Réserve protection des eaux		631'079.86		1'083'890.96
2820.02	Réserve routes		50'000.00		50'000.00
2820.03	Réserve bâtiment scolaire		335'794.80		335'794.80
2820.04	Réserve libre		0.00		100'000.00
29	FORTUNE	0.00	2'897'801.06	0.00	3'039'181.78
2900.00	Fortune nette		2'897'801.06		3'039'181.78
			Situation au 31.12.2017		3'039'181.78
			Situation au 31.12.2016		2'897'801.06
			Variation de la fortune nette		141'380.72

LISTE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

2017

Cycle d'orientation de la Sarine et du Haut-Lac français	Fr.	781'597.00
Association des communes de la Sarine pour les services médicaux sociaux	Fr.	292'833.00
Cautionnement 2008 en faveur du Tennis-Club Grolley	Fr.	329'920.00
Association de la piscine de Courtepin	Fr.	251'117.00
	Fr.	1'655'467.00





Patrimoine administratif et financier selon bilan

PATRIMOINE ADMINISTRATIF ET FINANCIER SELON BILAN

	COMPTES	Doit	Report des dépenses d'investissement *	Report des recettes d'investissement *	Amortissements obligatoires	Amortissements usuels	Amortissements supplémentaires	Total au 31.12.2017
12	PLACEMENTS							
1230.00	Immeubles et terrains à bâtir	241'957.60	401'163.80	354'240.00				288'881.40
14	INVESTISSEMENTS							
1400.00	Ouvrages génie-civil/Place de sport	31'500.00			31'500.00			
1400.01	Terrains	1.00						1.00
1410.00	Routes, éclairages, ponts	657'691.45	6'239.65			49'339.00		614'592.10
1410.01	Ouvrages génie civil/STEP	115'975.30	647'106.70			4'929.00		758'153.00
1410.02	Ouvrages génie civil/cimetières	1.00						1.00
1410.03	Ouvrages génie civil adduction d'eau	3'994.75	19'940.00					23'934.75
1410.11	Ouvrages génie civil-add.eau (Corsalettes)	8'092.30				1'925.00		6'167.30
1410.12	Ouvrages génie civil-STEP (Corsalettes)	143'963.00			4'872.00	21'521.00		117'570.00
1410.13	Cadastre souterrain (Corsalettes)	1.00						1.00
1410.14	Plan d'aménagement local	37'506.40	41'330.50			7'880.85		70'956.05
1430.00	Bâtiments	3'169'560.50	299'278.20		70'691.00	16'125.00	461'136.55	2'920'886.15
1430.01	Abris PC	1.00						1.00
1460.00	Mobilier, machines, véhicules	227'158.80				30'668.00		196'490.80
1490.00	Autres biens	50'383.75				30'816.00		19'567.75
1490.10	Numérisation cadastre (Corsalettes)	1.00						1.00
15	PRETS ET PARTICIPATIONS PERMANENTES							
1520.00	Participation STEP (Corsalettes)	1.00						1.00
1520.10	Participation hôpital Meyriez (Corsalettes)	1.00						1.00
1520.20	Participation home médical (Corsalettes)	1.00						1.00
1540.00	Action Agy Expo S.A.	1.00						1.00
1540.01	Part. usine incinération - Châtillon-SAIDEF	1.00						1.00
12	Placements	241'957.60	401'163.80	354'240.00				288'881.40
14	Investissements	4'445'831.25	1'013'895.05		107'063.00	163'203.85	461'136.55	4'728'322.90
15	Prêts et participations permanentes	5.00						5.00
		4'687'793.85	1'415'058.85	354'240.00	107'063.00	163'203.85	461'136.55	5'017'209.30

* Sans les attributions et utilisations de réserves



Compte de fonctionnement 2017

TOTALS FONCTIONNEMENT		7'878'755.23	7'988'052.27	7'581'164.00	7'584'696.00	7'898'137.00	7'974'814.00
0. ADMINISTRATION		749'002.62	322'302.15	764'122.00	307'691.00	842'817.00	340'548.00
1. ORDRE PUBLIC		150'513.30	48'287.90	146'350.00	48'145.00	144'124.00	48'674.00
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION		2'419'616.75	132'322.20	2'383'323.00	103'046.00	2'486'360.00	109'232.00
3. CULT. CULTURE ET LOISIRS		295'468.45	9'006.60	337'944.00	5'358.00	331'568.00	6'064.00
4. SANTE		628'878.40	5'822.75	652'785.00	10'000.00	685'405.00	10'000.00
5. AFFAIRES SOCIALES		965'086.85	55'445.05	995'648.00	15'000.00	1'064'738.00	10'000.00
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		515'655.90	90'210.75	481'476.00	73'688.00	563'157.00	80'273.00
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		968'526.80	960'843.70	993'736.00	885'814.00	976'088.00	885'336.00
8. ECONOMIE		28'766.00	1'215.00	46'894.00	5'896.00	36'904.00	929.00
9. FINANCES ET IMPOTS		1'157'240.16	6'362'596.17	778'886.00	6'130'058.00	766'976.00	6'483'758.00
Excédents charges/produits fonctionnement		109'297.04		3'532.00		76'677.00	
Compte de fonctionnement		Comptes 2017		Budget 2017		Budget 2018	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0. ADMINISTRATION		749'002.62	322'302.15	764'122.00	307'691.00	842'817.00	340'548.00
01. ASSEMBLEE COMMUNALE, CONSEIL, COMMISSIONS		96'382.15	55'985.00	108'730.00	62'508.00	105'150.00	62'508.00
02. ADMINISTRATION GENERALE		652'620.47	266'317.15	655'392.00	245'183.00	737'667.00	278'040.00
Excédents de charges ou de produits			426'700.47		456'431.00		502'269.00
1. ORDRE PUBLIC		150'513.30	48'287.90	146'350.00	48'145.00	144'124.00	48'674.00
10. FRAIS DE TUTELLES ET D'ETAT CIVIL		67'886.90		65'340.00		57'600.00	
12. JUSTICE		1'170.00	2'210.00	1'000.00	500.00	1'000.00	1'000.00
14. POLICE DU FEU		69'278.85	41'177.90	60'661.00	42'745.00	65'740.00	42'774.00
16. PROTECTION CIVILE		9'615.75	4'900.00	17'379.00	4'900.00	17'014.00	4'900.00
17. PROTECTION DE LA POPULATION		2'561.80		1'970.00		2'770.00	
Excédents de charges ou de produits			102'225.40		98'205.00		95'450.00
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION		2'419'616.75	132'322.20	2'383'323.00	103'046.00	2'486'360.00	109'232.00
20. ECOLE ENFANTINE		159'634.70		166'260.00		163'640.00	
21. CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE		1'460'992.40	80'831.35	1'451'745.00	53'980.00	1'508'365.00	59'000.00
22. ECOLES SPECIALISEES		349'669.45		330'750.00		349'250.00	
23. FORMATION PROFESSIONNELLE		42'516.55		41'000.00		41'000.00	
29. ADMINISTRATION SCOLAIRE		406'803.65	51'490.85	393'568.00	49'066.00	424'105.00	50'232.00
Excédents de charges ou de produits			2'287'294.55		2'280'277.00		2'377'128.00
3. CULT. CULTURE ET LOISIRS		295'468.45	9'006.60	337'944.00	5'358.00	331'568.00	6'064.00
30. CULTURE		115'109.25	735.25	111'264.00	600.00	121'809.00	600.00
300. Bibliothèque		16'501.50		17'720.00	600.00	16'465.00	600.00
33. DECORATIONS FLORALES, CHEMINS PEDESTRES		9'223.95		9'200.00		9'700.00	
34. SPORTS		160'136.55	7'271.35	204'030.00	3'758.00	186'609.00	4'464.00
35. AUTRES LOISIRS		10'998.70	1'000.00	13'450.00	1'000.00	13'450.00	1'000.00
Excédents de charges ou de produits			286'461.85		332'586.00		325'504.00
4. SANTE		628'878.40	5'822.75	652'785.00	10'000.00	685'405.00	10'000.00
40. HOPITAUX		17'421.95		21'800.00		29'000.00	
41. HOMES MEDICALISES		456'628.95	705.55	471'450.00		475'600.00	
44. SOINS AMBULATOIRES		135'512.60		135'390.00		155'540.00	
46. SERVICE MEDICAL DES ECOLES		15'644.90	5'117.20	20'080.00	10'000.00	21'200.00	10'000.00
49. AUTRES DEPENSES DE SANTE		3'670.00		4'065.00		4'065.00	
Excédents de charges ou de produits			623'055.65		642'785.00		675'405.00
5. AFFAIRES SOCIALES		965'086.85	55'445.05	995'648.00	15'000.00	1'064'738.00	10'000.00
54. STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE		133'909.45	9'990.00	94'070.00	15'000.00	107'910.00	10'000.00
55. INST. SPEC. PERS. HANDICAPEES ET INADAPTEES		461'877.65		456'100.00		473'500.00	
56. ENCOURAGEMENT A CONSTRUCTION DE LOGEMENTS		3'480.00		8'800.00		3'500.00	
58. AIDE SOCIALE		365'819.75	45'455.05	436'678.00		479'828.00	
Excédents de charges ou de produits			909'641.80		980'648.00		1'054'738.00
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS		515'655.90	90'210.75	481'476.00	73'688.00	563'157.00	80'273.00
62. ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL		376'981.90	65'482.65	347'276.00	50'188.00	398'257.00	56'273.00
64. FRAIS CFF		39'144.00	24'728.10	39'200.00	23'500.00	40'300.00	24'000.00
65. TRAFIC REGIONAL		99'530.00		95'000.00		124'600.00	
Excédents de charges ou de produits			425'445.15		407'788.00		482'884.00
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT		968'526.80	960'843.70	993'736.00	885'814.00	976'088.00	885'336.00
70. APPROVISIONNEMENT EN EAU		202'468.35	202'468.35	191'838.00	191'838.00	192'923.00	192'923.00
71. PROTECTION DES EAUX		530'631.30	530'631.30	492'804.00	492'804.00	488'398.00	488'398.00
72. GESTION DES DECHETS		192'726.75	199'228.25	235'876.00	195'539.00	222'983.00	196'702.00
74. CIMETIERE		10'918.55	1'487.00	25'305.00	1'633.00	15'871.00	1'313.00
75. CORRECTION DES EAUX, ENDIGUEMENTS				1'000.00		1'000.00	
79. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		31'781.85	27'028.80	46'913.00	4'000.00	54'913.00	6'000.00
Excédents de charges ou de produits			7'683.10		107'922.00		90'752.00
8. ECONOMIE		28'766.00	1'215.00	46'894.00	5'896.00	36'904.00	929.00
80. AGRICULTURE		3'092.30	684.00	800.00	400.00	1'800.00	400.00
81. FORETS		16'273.70	531.00	15'694.00	496.00	16'004.00	529.00
83. TOURISME		5'700.00		6'000.00		5'700.00	
84. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE				1'000.00		1'000.00	
86. ENERGIE		3'700.00		23'400.00		12'400.00	
Excédents de charges ou de produits			27'551.00		40'998.00		35'975.00
9. FINANCES ET IMPOTS		1'157'240.16	6'362'596.17	778'886.00	6'130'058.00	766'976.00	6'483'758.00
90. IMPOTS		190'629.70	5'216'443.07	240'217.00	5'244'650.00	243'347.00	5'357'150.00
93. PEREQUATION FINANCIERE			406'391.00		406'400.00		415'000.00
94. GERANCE FORTUNE ET DETTES		242'269.91	216'444.35	346'284.00	286'623.00	331'244.00	289'223.00
940. GERANCE DE LA FORTUNE ET DES DETTES		148'969.56	141'417.55	212'063.00	217'673.00	192'763.00	216'773.00
942. IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER		93'300.35	75'026.80	134'221.00	68'950.00	138'481.00	72'450.00
99. AUTRES POSTES		724'340.55	523'317.75	192'385.00	192'385.00	192'385.00	422'385.00
Excédents de charges ou de produits		5'205'356.01		5'351'172.00		5'716'782.00	



Décomptes finaux d'investissements

- Commentaires -

Le montant total des dépenses d'investissements s'élève en 2017 à CHF 1'424'459 et celui des recettes à CHF 1'209'310. Le compte d'investissement 2017 laisse ainsi apparaître un excédent de dépenses de CHF 215'148.85.

Crédit d'étude Le Cheiry

Voté le 14.12.2015

compte 710.501.15

Budget	35'000	Comptes 2017	36'181	Différence	+ 1'181
--------	---------------	--------------	---------------	-------------------	----------------

Les travaux de mise en séparatif du quartier Le Cheiry arrivant à leur terme, le crédit d'étude peut dès lors être bouclé. L'investissement présente un dépassement de CHF 1'181 soit 3.3% du crédit voté.

Le budget est globalement respecté.

Remplacement aération du bassin biologique

Voté le 12.12.2016

compte 710.501.17

Budget	180'000	Comptes 2017	138'979	Différence	- 41'021
--------	----------------	--------------	----------------	-------------------	-----------------

Le montant voté servait à remplacer les 2 ponts-brosses installés dans les années septante. Soutenu par un ingénieur spécialisé, l'exécutif communal a entrepris un cahier des charges précis qui a permis de réaliser une économie par rapport au budget voté. Cette économie se situe principalement sur la variante d'aération, en l'occurrence une variante d'aération de surface parfaitement adaptée à nos besoins.

Le budget est respecté.

Réfection des façades de l'Auberge de la Gare

Voté le 14.12.2015

compte 942.503.06

Budget	80'000	Comptes 2017	81'852	Différence	+ 1'852
--------	---------------	--------------	---------------	-------------------	----------------

Conformément à la décision communale, les façades de l'Auberge communale ont été restaurées et sont ainsi parfaitement intégrées à la nouvelle salle communale attenante. Le léger surcoût provient de la pose de grilles anti-moineaux et quelques travaux complémentaires de ravalement de molasse.

Le budget est globalement respecté.



Compte d'investissement 2017

Comptes d'investissements

Récapitulation du compte d'investissement	Comptes 2017		Budget 2017		Budget 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
TOTAUX INVESTISSEMENT	1'424'458.85	1'209'310.00	1'780'000.00	45'000.00	1'480'000.00	45'000.00
0. ADMINISTRATION	300'000.00					
2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION						
3. CULTE, CULTURE ET LOISIRS						
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	15'639.65					
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	809'541.00	485'555.25	1'280'000.00	45'000.00	1'480'000.00	45'000.00
8. ECONOMIE PUBLIQUE						
9. FINANCES ET IMPOTS	299'278.20	723'754.75	500'000.00			
Excédents charges/produits investissement		215'148.85		1'735'000.00		1'435'000.00

Compte d'investissement	Comptes 2017		Budget 2017		Budget 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0. ADMINISTRATION	300'000.00					
02. ADMINISTRATION GENERALE						
020.500.00 Achats de terrains en zone d'intérêt public	300'000.00					
020.506.00 Logiciel de gestion communale						
Excédents de charges ou de produits		300'000.00				
6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	15'639.65					
62. ROUTES COMMUNALES, GENIE CIVIL	15'639.65					
620.501.01 Modération de trafic / travaux						
620.501.05 Route d'accès à la zone industrielle		9'400.00				
620.501.08 Réfection route de la Gare et trottoir		6'239.65				
620.503.00 Réfection toit édilité						
620.506.00 Véhicule édilitaire						
620.506.02 Balayeuse						
620.509.00 Assainissement éclairage public						
Excédents de charges ou de produits		15'639.65				
7. PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	809'541.00	485'555.25	1'280'000.00	45'000.00	1'480'000.00	45'000.00
70. APPROVISIONNEMENT EN EAU	19'940.00	185'865.35	180'000.00	30'000.00	180'000.00	30'000.00
700.501.06 Plan d'infrastructure d'eau potable (PIEP)	19'940.00					
700.501.07 Reprise des installations hydrauliques d'armasuisse			180'000.00		180'000.00	
700.506.01 Remplacement des compteurs d'eau						
700.610.00 Taxes de raccordements eau potable		185'865.35		30'000.00		30'000.00
71. PROTECTION DES EAUX	647'106.70	299'689.90		15'000.00	1'300'000.00	15'000.00
710.501.12 Adduction d'eau & canalisation (zone industrielle)						
710.501.13 Mise en séparatif "Fin du Chêne", crédit d'étude						
710.501.14 Mise en séparatif "Fin du Chêne"						
710.501.15 Mise en séparatif "Cheiry et Grands Champs", crédit d'étude						
710.501.16 Mise en séparatif Cheiry	508'127.60					
710.501.17 Remplacement de l'aération du bassin biologique	138'979.10					
710.501.18 Bassin de rétention					1'300'000.00	
710.610.00 Taxes de raccordements eaux usées		199'049.90		15'000.00		15'000.00
710.610.05 Taxes de raccordement Step		100'640.00				
710.661.00 Subventions cantonales						
79. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	101'163.80		1'100'000.00			
790.501.00 Equipements secteur Village Sud						
790.501.03 Equipement de la zone d'activité Au Martzé	101'163.80		1'100'000.00			
790.509.01 Révision du PAL						
790.509.02 Révision du PAL, crédit complémentaire						
790.509.03 Révision du PAL, crédit complémentaire 2	41'330.50					
Excédents de charges ou de produits		323'985.75		1'235'000.00		1'435'000.00
8. ECONOMIE PUBLIQUE						
86. ENERGIE						
860.503.00 Centrale de chauffage à distance						
860.503.01 Installations chauffage, crédit complémentaire						
Excédents de charges ou de produits						
9. FINANCES ET IMPOTS	299'278.20	723'754.75	500'000.00			
94. GERANCE FORTUNE ET DETTES	299'278.20	723'754.75	500'000.00			
942. IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER		723'754.75				
942.503.03 Nouvelle salle communale, crédit d'étude						
942.503.04 Nouvelle salle communale, crédit d'étude détaillé						
942.503.05 Nouvelle salle communale	217'425.55		500'000.00			
942.503.06 Rénovation de l'Auberge de la Gare	81'852.65					
942.600.00 Vente de terrains		723'754.75				
Excédents de charges ou de produits	424'476.55			500'000.00		



3. Règlement scolaire – modification de l'article 5

A l'occasion d'un recours de parents contre un article de loi scolaire du canton de Thurgovie, le Tribunal fédéral (ci-après TF) a précisé comment la gratuité de l'enseignement de base, inscrite à l'article 19 de la Constitution fédérale, doit être interprétée. Il a ainsi souligné que cette dernière s'étend à tous les moyens nécessaires servant directement le but de l'enseignement obligatoire.

Selon le TF, ce droit constitutionnel exclut notamment la facturation aux parents :

- d'un écolage durant la scolarité obligatoire,
- des moyens d'enseignement et du matériel scolaire (fournitures),
- des frais pour les excursions et les camps obligatoires, à l'exception des frais que les parents économisent en raison de l'absence de leurs enfants, à savoir les frais alimentaires s'élevant, suivant l'âge de l'élève, à un montant compris entre 10 et 16 francs par jour,
- des frais pour des cours de langue nécessaires à assurer aux élèves un enseignement de base suffisant afin de garantir l'égalité des chances,
- des frais d'interprétariat nécessaire à garantir aux élèves un enseignement de base suffisant.

Les précisions données par le TF, même si elles concernent un autre canton, ont une conséquence directe sur notre législation scolaire dont plusieurs dispositions deviennent inapplicables à partir du 29 décembre 2017, date de publication de l'arrêt. Par conséquent l'article 5 du règlement scolaire approuvé par l'assemblée communal du 18 décembre 2017 doit être abrogé.

Contribution pour les fournitures scolaires et pour certaines activités scolaires (art. 10 al. 3 LS, art. 9 RLS et art. 1 ordonnance sur montants maximaux)

Art. 5.-¹ Une contribution est demandée aux parents pour couvrir les frais des fournitures scolaires et de certaines activités scolaires, déplacements inclus.

² Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle est calculée sur la base des frais effectifs. Elle se monte, au maximum, à 300.- francs par élève et par année scolaire.

³ Un montant forfaitaire maximal de 400.- francs par élève et par année scolaire peut être facturé en plus afin de couvrir les frais d'une semaine thématique, d'une semaine verte ou d'un camp, y compris l'éventuelle location de matériel.

⁴ Les moyens d'enseignement peuvent être facturés au prix coûtant aux parents, dans la mesure où leur enfant les perd ou n'en prend pas normalement soin.

Le conseil communal propose de le remplacer par :

Contribution pour les frais de repas lors de certaines activités scolaires

Art. 5.-¹ Une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions ou les camps.

² Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se monte au maximum à 16 francs par jour et par élève.

Le conseil communal invite l'assemblée communale à approuver la modification de l'article 5 du règlement scolaire tel que proposé.



4. Construction d'une chapelle mortuaire - crédit d'investissement

La morgue actuelle située sur l'arrière de l'église n'est pas adaptée pour accueillir les défunts dans les conditions de dignité et de respect que l'on peut attendre en pareille circonstance.

Après discussions au sein d'un groupe de travail, composé de représentants de la Paroisse et de la Commune, différentes options ont été évaluées dans le but de définir l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation de cet ouvrage.

L'analyse minutieuse des options montre qu'un ouvrage d'environ 80 m² comprenant la partie principale et les annexes est nécessaire. La localisation située en partie haute du cimetière a été privilégiée après l'étude des 6 variantes.

Le conseil communal propose à l'assemblée communale d'approuver la demande de crédit d'investissement de CHF 350'000 pour la construction d'une chapelle mortuaire.



Plan de financement	Taux	En CHF
Coût total du projet		350'000.00
Couverture de la dépense (liquidités courantes)		350'000.00
Frais de fonctionnement		
Amortissement annuel	3%	10'500.00
	Total	10'500.00



5. Zone industrielle Au Martzé – vente de terrain communal

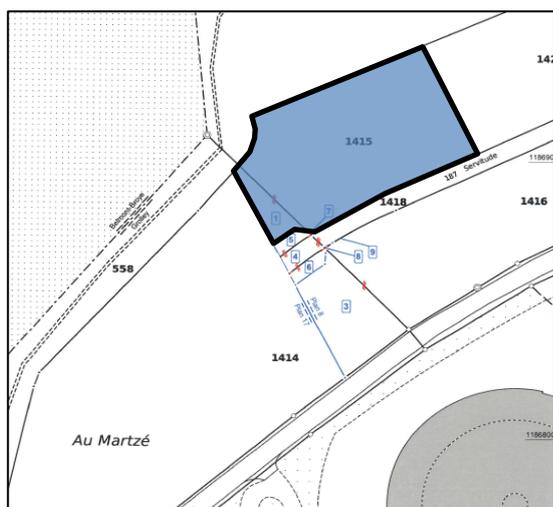
L'autorité communale est toujours occupée à rechercher des nouvelles entreprises qui installent leur siège à Grolley.

La zone industrielle Au Martzé, idéalement située le long de la route cantonale, suscite beaucoup d'intérêt auprès des entreprises dont ASimmob SA, société immobilière actuellement en cours de création, qui destine l'acquisition de 3'148 m² de terrain à la construction d'un atelier pour l'entreprise Savarioud SA, dont le siège est actuellement à Misery.

Le dossier présenté est un projet répondant aux attentes du conseil communal qui demande qu'un soin particulier quant à l'aspect de l'immeuble soit apporté.

Au vu des éléments précités, le conseil communal a décidé de proposer à l'assemblée communale la vente de l'article 1415 RF Grolley à l'entreprise ASimmob SA avec les conditions usuelles fixées lors de la vente de terrain communal qui comprennent le déplacement des sièges des deux entreprises (ASimmob SA et Savarioud SA), la garantie que l'immeuble est destiné à l'entreprise Savarioud SA, un délai maximum durant lequel la construction devra intervenir et un droit de réméré et de préemption qualifié concédés en faveur de la commune.

Le Conseil communal propose à l'assemblée communale d'accepter la vente de terrain de gré à gré de 3'148 m² pour un montant fixé à CHF 120/m², soit CHF 377'760 à l'entreprise ASimmob SA.

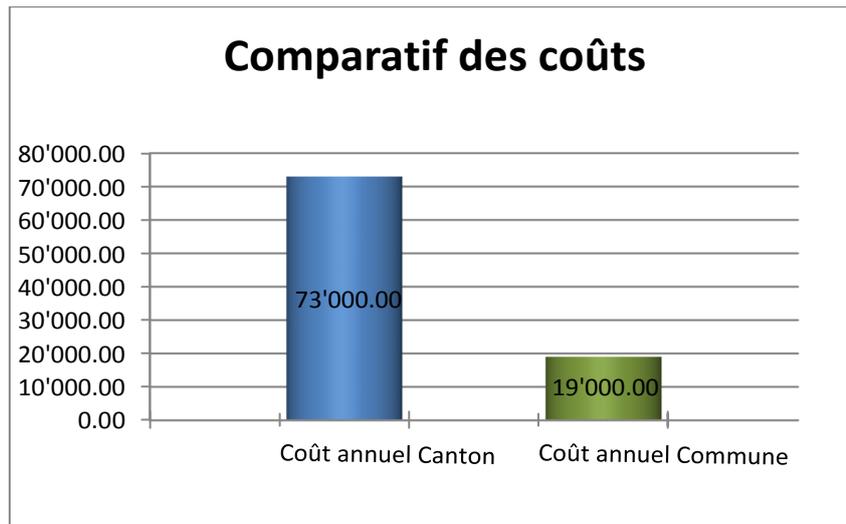




Reprise de la gestion des impôts par l'administration communale

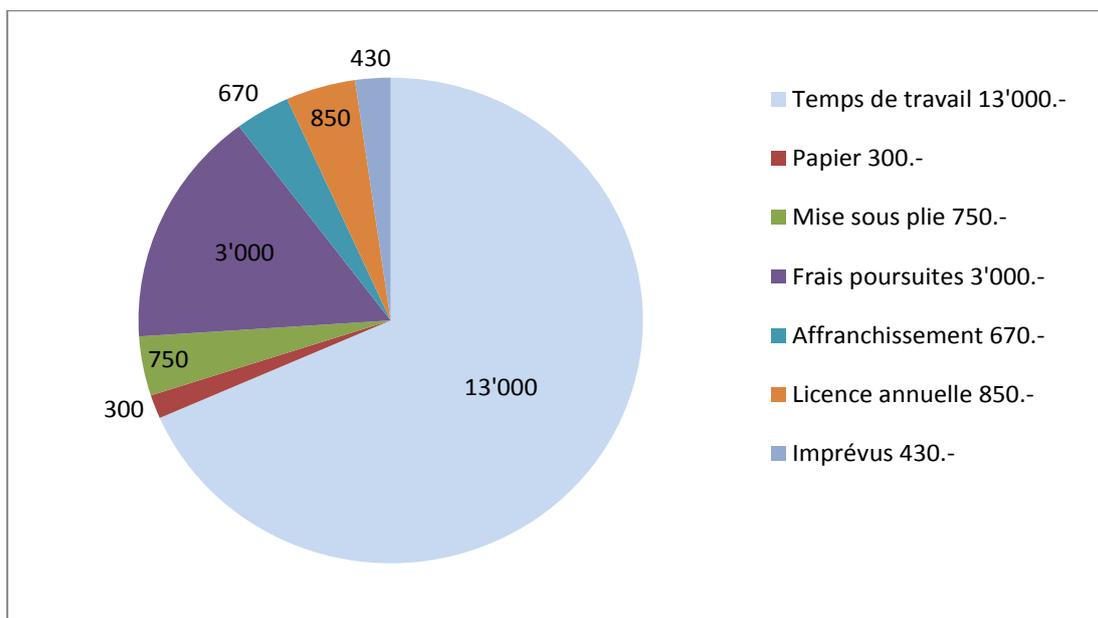
Comme mentionné dans le précédent bulletin communal, notre commune reprendra la gestion des impôts communaux dès le 1^{er} janvier 2019. Les coûts de mise en place ou « d'investissement » liés à cette reprise sont estimés à CHF 16'000.- en 2018.

Lors de la dernière Assemblée communale, nous vous présentons un comparatif des coûts annuels suite à cette reprise.



La commission de perception payée au Service cantonal des contributions est calculée sur la moyenne des paiements effectués ces 3 dernières années.

En ce qui concerne le coût annuel moyen estimé à CHF 19'000, il est réparti de la manière suivante :



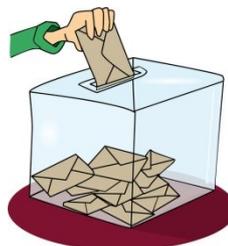


VOTATIONS - ELECTIONS COMMUNALES – CANTONALES – FEDERALES

Vous êtes citoyen/ne actif/ve et intéressé/e à vous mettre à disposition en tant que

scrutateur ou scrutatrice ?

Contactez l'administration communale pour tout renseignement ou inscrivez-vous à commune@grolley.ch



Taillez vos haies en bordure de nos routes !

Vos haies et vos arbres se développent ce qui peut perturber l'organisation de l'espace mis en place par l'être humain.

C'est le cas en particulier pour la végétation qui borde nos routes, chemins et autres voies de circulation.

Pour cette raison, la loi sur les routes a été mise en place pour régler la cohabitation entre Dame Nature et les Hommes.

L'article 94 de cette loi stipule:

« les haies vives doivent être taillées chaque année avant le 1er novembre »

Le conseil communal prie donc instamment tous les propriétaires bordiers d'une voie de circulation de bien vouloir tailler ou élaguer toute plantation qui empiéterait sur le gabarit de ladite voie.

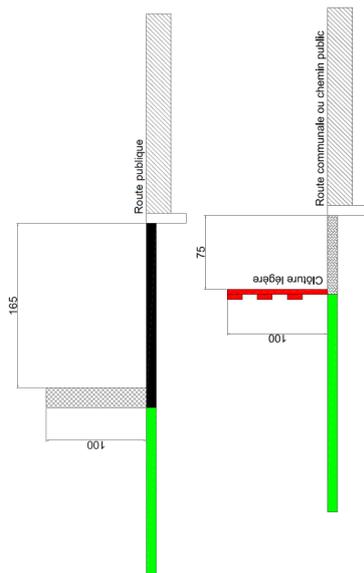
Différents schémas permettant une meilleure compréhension du règlement sont disponibles sur le site internet communal, rubrique administration, législation.

Dispositions concernant les fonds voisins des routes publiques (Loi du 15 décembre 1967 sur les routes modifiée par la loi du 14 février 1996)

Murs, clôtures, plantations

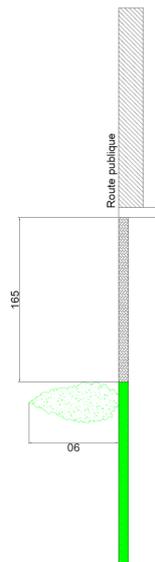
Art. 93a.

- 1 Les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhaussés à moins de 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Cette distance peut être augmentée par voie de règlement communal.
- 2 Les clôtures en fil de fer barbelé sont interdites.
- 3 La hauteur maximale des murs et clôtures implantés à 1,65 m de la chaussée est de 1 mètre dès le niveau du bord de la chaussée correspondant. Au-delà de cette distance de 1,65 m, une hauteur supérieure est admise, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour la visibilité des usagers.
- 4 Des dérogations peuvent être accordées, en particulier pour des murs de soutènement et des installations antibruit.
- 5 Le règlement d'exécution définit les types de clôtures légères ou provisoires qui peuvent être implantées à 75 centimètres du bord des chaussées, le long des routes communales et des chemins publics de dévestiture situés dans la zone à bâtir.



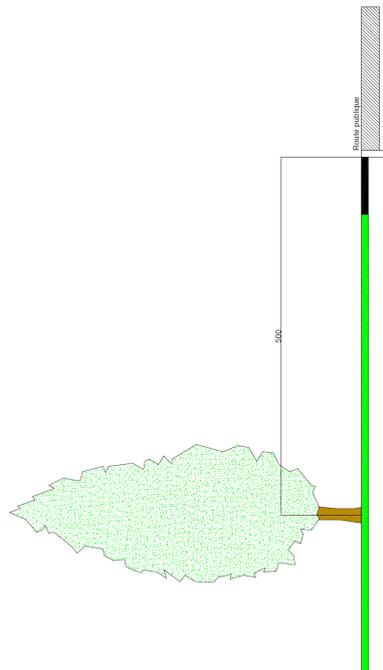
Art. 94.

- 1 Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, avant le 1er novembre.
- 2 Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.
- 3 Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction, lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.



Art. 95.

Aucun arbre ne peut être planté, sur les fonds bordant une route publique, à une distance inférieure à 5 mètres du bord de la chaussée. Les branches qui s'étendent sur la route doivent être coupées jusqu'à la hauteur de 5 mètres au-dessus de la chaussée.



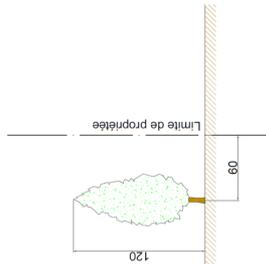
Des clôtures et des défenses de pénétrer sur le fonds d'autrui (Loi du 22 novembre 1911 d'application du code civil suisse pour le canton de Fribourg)

Art. 265 CCS 697

- 1 Tout propriétaire d'un fonds est libre de le clore, sous réserve du passage nécessaire, des droits acquis et des restrictions prescrites par la loi.
- 2 Le propriétaire d'un pâturage est tenu de le clore de telle manière que le bétail ne puisse pénétrer sur le fonds voisin. Est considéré comme pâturage tout fonds servant principalement à faire brouter le bétail laissé en liberté.

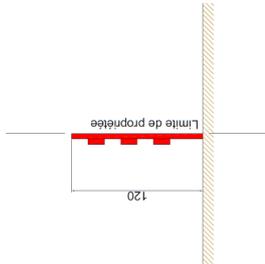
Art. 266 CCS 697

- 1 A moins d'entente entre les propriétaires voisins, la haie vive n'est plantée qu'à 60 cm de la ligne séparative des fonds. Si elle doit servir de clôture entre deux pâturages, elle peut être plantée dans l'alignement des bornes.
- 2 La haie vive ne peut excéder 120 cm de hauteur après la tonte, qui doit s'effectuer au moins tous les deux ans ou tous les quatre ans, si la haie sépare deux pâturages.
- 3 Le voisin a toujours le droit d'élaguer les branches de la haie qui avancent sur son fonds.



Art. 267 CCS 697

- 1 Toute clôture, hormis la haie vive, peut être établie dans l'alignement des bornes, à condition de ne pas excéder 120 cm de hauteur. Si elle doit dépasser ce maximum, elle sera reculée d'autant de la limite des fonds. Ces restrictions ne concernent pas la clôture des cours, jardins et pâturages, qui peut être surélevée suivant les besoins.
- 2 Le voisin acquiert la mitoyenneté de tout ou partie de la clôture, en payant la moitié de la valeur de la partie mitoyenne et du sol qu'elle occupe.

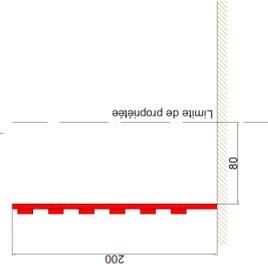


Art. 268 CCS 697

- 1 Le fossé de clôture doit être creusé de manière que le bord extérieur se trouve dans l'alignement des bornes et forme, du côté du fonds voisin, un talus dont la base est égale à la hauteur, à moins qu'il n'y ait des ouvrages de soutènement suffisants pour empêcher l'éboulement de terres.
- 2 Les terres doivent être jetées du côté de celui qui creuse le fossé.

Art. 269 CCS 697

- 1 Toute clôture mitoyenne doit être entretenue à frais communs.
- 2 Le propriétaire du fossé mitoyen ne peut pas se soustraire à cette obligation en renonçant à la mitoyenneté, quand le fossé sert à l'assainissement de son fonds.





ADMINISTRATION COMMUNALE - INFORMATIONS DIVERSES



ADMINISTRATION - Lundi 18 juin 2018
l'administration sera fermée toute la journée
en raison d'une mise à jour du système informatique



Horaire d'été 2018

Comme chaque été, les horaires de l'administration communale sont restreints et nos bureaux seront ouverts durant la période du

9 juillet 2018 au 19 août 2018
du lundi au jeudi de 8h00 à 11h00



L'administration assurera une permanence téléphonique aux horaires précités.

Carte CFF – retrait à l'administration communale

L'ouverture de l'administration étant restreinte, **pensez à venir chercher les cartes journalières** de la commune aux horaires précités.

Vous pouvez également les payer en ligne lors de la réservation, ceux-ci seront envoyés à votre domicile.

Nous vous remercions de votre compréhension.





Chers Parents, Mesdames, Messieurs, la sécurité des enfants nous concerne tous !

Les patrouilleurs scolaires (élèves et adultes) permettent une sécurité accrue sur un tronçon dangereux situé aux passages piétons devant le café de la Gare spécialement durant les heures de grand trafic.

Si nous pouvons compter sur nos élèves de 7h et 8h dans cette tâche, il nous faut impérativement trouver chaque année des « adultes patrouilleurs » afin de garantir une sécurité optimale, (un adulte 20 minutes avant 8h00 et 13h30, les jours d'école). **La présence de patrouilleurs adultes nous est imposée par la police de la circulation, sans patrouilleurs adultes nous serions obligés de supprimer les patrouilleurs scolaires.**

Chaque nouveau patrouilleur sera formé à la rentrée 2018, équipé par la police de la circulation, et pourra travailler au moment qui lui conviendra le mieux.

Pour sécuriser au mieux ces passages dangereux ! Plus vous serez nombreux, plus votre tâche sera légère.

Vous souhaitez vous engager ? Rien de plus simple.... Il vous suffit de vous inscrire ci-dessous et de faire parvenir ce talon à l'enseignant de votre enfant pour les parents d'élèves ou, à l'administration communale pour les autres personnes. Nous vous recontacterons, le moment venu, pour assurer votre formation.

Afin d'éviter tout malentendu, les personnes faisant déjà les patrouilleurs cette année et désirant continuer l'année scolaire prochaine, sont priées de se réinscrire.

En vous remerciant pour l'attention portée à ce message, nous vous présentons, Chers Parents, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Nous comptons sur votre aide et votre soutien. Nous avons besoin de vous !

Le corps enseignant et la commission d'école

Bulletin d'inscription pour les patrouilleurs adultes 2018-2019

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse : Adresse email :

Numéro de téléphone :

Je suis prêt/e à m'engager comme patrouilleur / patrouilleuse scolaire.





Conseil des parents

Recherche de membres pour la rentrée 2018-2019

Suite à l'approbation du nouveau règlement scolaire par l'assemblée communale, un Conseil des parents devra être constitué prochainement. Cette commission sera composée de

6 membres parents d'élèves

Le Conseil de parents sert à l'échange d'information et au débat de propositions portant sur la collaboration entre l'école et les parents ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude. Le conseil des parents n'a pas de compétence décisionnelle mais consultative et se réunit au moins deux fois par année scolaire en fonction des besoins.

Exemples de thématiques :

- Collaboration parents-école
- Déroulement de l'année scolaire (manifestations, camp...)
- Education, santé, prévention (patrouilleurs)
- Organisation d'actions ou d'activités
- Autres thèmes et projets proposés par les membres à l'exclusion des aspects pédagogiques et de gestion du personnel.

Vous êtes intéressés ? Annoncez-vous au moyen du bulletin ci-dessous.

Nom : Prénom :

Tél. : Date :

A remplir et à retourner à l'administration communale jusqu'au **30 avril 2018**.

Le Conseil communal



RALLYE VILLAGEOIS

1^{ER} SEPTEMBRE 2018



30 ANS UHC GROLLEY

L'unihockey Club Grolley fête ses 30 ans et organise un rallye villageois le 1^{er} septembre 2018.

Rejoignez-nous pour une journée de jeux, de plaisir et de partage.

Venez nombreux!

RALLYE VILLAGEOIS

- _ Dès 9h00 à l'école de Grolley
- _ Participation gratuite
- _ Equipes de minimum 4 personnes
- _ Inscription obligatoire

LE PETIT PLUS

- _ Apéritif offert par le club
- _ Restauration à midi
- _ Animations et concours
- _ Coin jeux pour enfants

INSCRIPTION

Merci d'inscrire votre équipe jusqu'au 14 août 2018 par e-mail à karinballaman@gmail.com ou par courrier avec le talon-réponse ci-dessous en l'envoyant à Karin Ballaman, Les Thurlings 84, 1772 Grolley.

Responsable d'équipe (nom, prénom): _____

E-mail: _____ Nbre de personnes dans mon équipe: _____

Nom de l'équipe: _____ Nous pensons manger sur place à midi: oui non



Rencontre villageoise

**16 juin 2018 dès
17 heures sur la place
de l'Auberge de la Gare**



Dans un désir d'animer notre commune, le Brass Band L'Avenir et le Chœur Mixte La Concorde proposent à la population de venir les rejoindre pour partager un moment de fête lors d'un concert d'été avec la présentation des écoles de musique et de chant.

Nous accueillerons également l'école de musique du Brass et la chorale Arc-en-Ciel (chœur d'enfants de Grolley).

Venez nous rejoindre nombreux, écoutez nos mélodies et nos chants !
Restauration prévue par Sabine et Bernard Repond, tenanciers.





Cours d'initiation à la musique

Le cours d'initiation à la musique de l'Avenir de Grolley est ouvert à tous les jeunes et adultes souhaitant débiter un instrument de musique (cuivres ou percussion).

Il se déroule en 2 phases

Apprentissage du solfège
(apprendre à lire une partition)



Apprentissage de base avec un instrument
que l'Avenir te met à disposition !
(à part pour la percussion)



Après une période d'initiation, tu peux directement commencer les cours individuels d'instrument (qui se déroulent à Grolley).

Puis, tu pourras rejoindre les rangs du groupe de cadets (Young Harmonic Band) puis de l'Avenir de Grolley pour jouer et progresser avec eux. Tu y joueras des pièces variées et modernes (jazz, musiques de films, chansons, arrangements classiques, show...).

Les cours se déroulent à Grolley (en dessous de l'école primaire).
Les heures et jours de cours sont à déterminer entre les élèves et le professeur.

Alors n'hésite pas à nous rejoindre !





Inscription à l'école de musique de Grolley

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Localité _____

Fils / fille de : _____

Date de naissance _____

Numéro de téléphone _____

Je souhaite faire partie de l'école de musique de Grolley (à cocher)

- OUI
 Non
 Je fais déjà partie de l'école de musique de Grolley

Si oui : instrument souhaité (si tu ne sais pas encore, tu peux laisser vide !)

- | | |
|------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Cornet | <input type="checkbox"/> Batterie |
| <input type="checkbox"/> Alto | <input type="checkbox"/> Percussion (xylophone, ...) |
| <input type="checkbox"/> Euphonium | |
| <input type="checkbox"/> Trombone | |
| <input type="checkbox"/> Basse | Autre _____ |

Je joue déjà d'un instrument de musique

- Oui. Lequel _____
 Non

Pour plus d'informations, veuillez contacter M. Mario Jaquet au 079 / 438 25 56.

Retour du formulaire à : L'avenir de Grolley
Case postale 26
1772 Grolley

A très bientôt pour vivre de beaux moments musicaux ensemble !



Diplôme

Décerné à

L'Avenir de Grolley

**pour l'organisation du 10^e concours des Solistes du
Giron des Musiques de la Sarine le 9 juin 2018**

Vendredi 8 juin 2018

16h30 Marché villageois

Petite restauration jusqu'à 21h00

18h30 Apéritif offert, agrémenté par le Young Harmonic Band

19h15 Souper – spectacle, animé par l'humoriste Docteur Silac

(réservation sur www.avenir-grolley.ch)

Samedi 9 juin 2018

08h00 Début des concours

12h00 Pause

13h00 Reprise des concours

19h00 Proclamation des résultats

21h00 Fin des festivités

11h00 - 19h00 Petite restauration :



Grolley, mars 2018

A tous les Amis de la Musique

Chers Amis de la Musique,

La société de Musique l'Avenir de Grolley participera à la 31^e Fête du Giron des Musiques de la Sarine, qui se déroulera à Belfaux, du 24 au 27 mai 2018.

Nous nous produirons les 26 et 27 mai comme suit :

Samedi 26 mai :

- 15h15 Concours en salle
- 17h15 Concert en cantine
- 19h30 Souper

Dimanche 27 mai :

- 10H36 Concours de marche
- 12h10 Dîner (carte de fête)
- 14h31 Cortège

Les musiciennes et les musiciens de l'Avenir aimeraient vous faire participer à ces magnifiques journées pleines d'émotion.

En effet, si vous désirez venir nous soutenir et passer un bon moment en notre compagnie, vous avez deux possibilités :

1. Le samedi pour 25.-- / personne (souper inclus)
2. Le dimanche pour 29.-- / personne (repas de midi « menu carte de fête » inclus) + entrée au cortège

Pour des questions d'organisation, nous vous prions de confirmer votre participation jusqu'au 5 mai 2018 au 079/217 92 29 (Olivier Rossy) ou info@avenir-grolley.ch

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous adressons, Chers Amis de la Musique, nos plus cordiales salutations.

Le comité de la société de Musique « L'Avenir de Grolley »



Grolley, vendredi 8 juin 2018

Halle de gymnastique

Souper spectacle

Dès 16h30 Marché villageois



18h30 Apéritif offert et animé par le Young Harmonic Band



19h15 Souper - Fondue chinoise 3 viandes, buffet de salades, meringues
crème double Spectacle du Docteur Silac



Fr 75.- / pers - Inscriptions sur www.avenir-grolley.ch
ou auprès d'un membre de la société

Organisation : Ecole de musique l'Avenir de Grolley



L'Avenir de Grolley

Direction:
Gabriel Murisier

**Vendredi 20 avril
20h00**

Entrée libre - collecte
ouverture des portes: 19h30

**Samedi 21 avril
20h00**

**Salle communale
de Grolley**

Concerts
Annuel



Place de l'école de Grolley - Entrée gratuite

Horaires d'ouverture:

Jeudi 23	dès 17h30	Samedi 25	dès 10h00
Vendredi 24	dès 16h30	Dimanche 26	dès 10h00

Programme sur www.foire-grolley.ch



Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs

026 426 02 90 – info@liguecancer-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liguepulmonaire-fr.ch – www.liguepulmonaire-fr.ch



Centre de dépistage du cancer du sein

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein

026 425 54 00 – depistage@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels

026 426 00 00 – voltigo@liguessante-fr.ch – www.liguecancer-fr.ch



Prévention et promotion de la santé

- Tabagisme : Aide à l'arrêt et campagnes de prévention
- Alimentation et activité physique
- Santé en entreprise
- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité

026 426 02 66 – info@liguessante-fr.ch – www.liguessante-fr.ch

